GO/CKS

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Le

471

e diame, son in 1 le feorgian i più i parte di più

i kaikas manga manga te

A Research S. S. S. S. S.

respondible to the leading

DECRET N°2020-__0032 __/PRES/PM/MENAPLN/ MESRSI/MFSNFAH portant autorisation de création et d'ouverture d'écoles privées de formation des éducateurs de la petite enfance au Burkina Faso.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

****	1 Ala CH 3 anni
VU	la Constitution; VSVI W 00015
VU	le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du
41.4	Premier Ministre ;
VU	le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
VU	le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGGCM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement;
VU	la loi n°010-98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'État et répartition de compétences entre l'État et les autres acteurs du développement;
VU	la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation;
VU	le décret n°2007-789/PRES/PMMASSN/MEF/MATD du 28 novembre 2007 portant organisation de l'éducation de la petite enfance ;
VU	le décret n°2010-386/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASSN du 29 juillet
A.D	2010 portant règlementation de l'Enseignement privé au Burkina Faso ;
VU	le décret n°2019-0344/PRES/PM/MENAPLN du 24 avril 2019 portant
1 [organisation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et
****	de la Promotion des Langues nationales ;
VU	le décret n°2019-1111/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 15 novembre 2019 portant Répertoire interministériel des métiers de l'État;
Sur	rapport du ministre de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales ;
	Commence of the commence of th

DECRETE

Conseil des ministres entendu en sa séance du 27 décembre 2019 ;

- <u>Article 1</u>: Il est autorisé au Burkina Faso la création et l'ouverture d'écoles privées de formation des éducateurs de la petite enfance (EPFEPE).
- Article 2: Au sens du présent décret, une école privée de formation des éducateurs de la petite enfance s'entend de toute structure reconnue officiellement comme telle, n'appartenant pas à l'État ou à l'un de ses démembrements et qui forme des éducateurs de la petite enfance.

On entend par éducateurs de la petite enfance les personnels occupant les emplois d'exécution ou d'application dans les structures d'éducation et de protection de la petite enfance.

Article 3: Un cahier des charges défini par arrêté du ministre chargé de l'Éducation nationale précise les conditions de création, d'ouverture, de gestion, de fermeture, d'organisation et de fonctionnement des écoles privées de formation des éducateurs de la petite enfance.

PETERS AND THE STREET OF THE STREET

deciple of the desired and the second of the

STATE AT

Article 4: Le Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et le Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 janvier 2020

Article :

Prot. 6. Sund from the state

NETTER TO

PACE PARTY

to the state of the

Logica or of place

BE 800

ch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,

de la Recherche Scientifique et de

l'Innovation

Le Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

Alkassoum MAIGA

Stanislas OUARO

Le Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire

Christo the Joseph St.

Le Mini tre ii

de la Re hore Phraov. ion

Hélène Marie Laurence ILBOUDO/MARCHAL